



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 28

DELIBERATION
n° 2025 - 04 - 05

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le 24 JUL. 2025

ID : 085-200023778-20250717-DL2025_04_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 juillet, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle TESSIER à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Christine CRESTOIS / Jean-Yves LEBOURDAIS à Jean-Pierre STEPHANO / Tiphonie JACOMINO à Olivier ROBIC / Evelyne CHAUVEL à Vincent PIPAUD.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

**Fonds de concours « DSC 2024 » :
examen d'une demande**

Lors de sa séance du 18 juillet 2024 le Conseil Communautaire a approuvé le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2024. A ce titre et en complément il a décidé d'accorder à ses communes membres des fonds de concours communautaires.

Commune	Projet	Montant	Financements autres que fonds de concours	Fonds de Concours CA PSG	Autofin. communal
Brem sur Mer	Extension de la maison médicale	86 731,92 €	0,00 €	26 056,73 €	60 675,19 €
	TOTAL	86 731,92 €	0,00 €	26 056,73 €	60 675,19 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,
Vu le BP 2025,
Vu la délibération n° 2024-04-03 du Conseil Communautaire du 18 juillet 2024 relative à la Dotations de Solidarité Communautaire,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 juin 2025,
Vu le rapport,
Considérant que des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 26 056,73 € à la commune de Brem sur Mer pour les travaux d'extension de la maison médicale, présentés au titre du fonds de concours « DSC 2024 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 20 845,38 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune de l'état justificatif du versement du règlement ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Denise RENAUD

Givrand, le 22 juillet 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIL. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 24 JUIL. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.